

ASSEMBLÉE NATIONALE20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 29 BIS

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« de l'expérimentation du »,

les mots :

« du dispositif prévu à l'article L. 1435-4-2 du code de la santé publique relatif au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.